

L'Equibreizh est une manifestation organisée par l'Association des Cavaliers d'Extérieur des Côtes d'Armor, avec l'aide du Comité Régional de Tourisme Equestre, du Conseil Départemental des Côtes d'Armor, de Loudéac Communauté Centre Bretagne et la participation de la commune du QUILLIO.

~ RÉGLEMENT GÉNÉRAL EQUIBREIZH ~

Expression de la liberté à cheval, l'EQUIBREIZH n'en nécessite pas moins de comporter un règlement destiné à préciser un certain nombre de points. Il en découle que la participation à l'EQUIBREIZH implique l'acceptation de son règlement et le respect de se conformer pleinement aux exigences qui en découlent.

1 - DÉPARTS : pour les cavaliers randonnant vers le site à cheval, les dates et lieux de départ sont laissés à l'initiative de chacun. Le but étant de rallier à cheval la commune du Quillio le vendredi 3 mai en fin d'après-midi.

2 - ACHEMINEMENTS :

L'itinéraire est libre. L'idée est de converger vers le point de ralliement à partir de son écurie habituelle. Les cavaliers ou groupements les plus éloignés pourront néanmoins se rapprocher par des moyens mécanisés. Cette marche d'approche sera accomplie sans esprit de compétition dans le plus grand respect du cheval, de l'environnement, du monde rural et du code de la route.

Les renseignements sur les itinéraires et les relais d'étape peuvent être obtenus auprès du CDTE 29, ACECA, CDTE 56 et AACIV.

3 - CONTRÔLES D'ARRIVÉE :

Après régularisation des formalités administratives et sanitaires, les participants recevront l'affectation de leur emplacement sur le site d'accueil, leur dossier et dotations.

5 - HÉBERGEMENT CAVALIERS :

Hébergement en camping sur le site de l'EQUIBREIZH avec douches et sanitaires à proximité (les participants utilisant leur van ou camion pour y dormir sont assimilés aux campeurs).

6 - ACCUEIL DES CHEVAUX ET DES PONEYS :

Les chevaux et/ou poneys seront placés sur des terrains mis à disposition en paddock. Il appartiendra aux cavaliers de disposer de leur propre matériel et de monter leur paddock (25m²). Les crottins seront mis en tas au bord des allées par chaque participant.

Les chevaux et/ou poneys demeureront sous la garde et la responsabilité de leurs cavaliers et meneurs qui assureront l'entretien du cantonnement et la surveillance de leur matériel. Pour des raisons de sécurité l'accès des véhicules au lieu de cantonnement sera interdit la nuit.

7 - APPROVISIONNEMENT DES CHEVAUX ET PONEYS :

Foin à disposition et point d'eau à disposition (apporter votre seau).

8 - SÉCURITÉ - COMPORTEMENT :

À tout moment, si les nécessités de sécurité l'imposent, les organisateurs pourront interdire tout ou partie des activités et manifestations à une équipe ou à des cavaliers dont le comportement ou les compétences pourraient créer un danger objectif. La même procédure pourra être appliquée dans le cas de comportement qui porterait atteinte à la bonne renommée de l'EQUIBREIZH.

9 - MESURES SANITAIRES :

Les chevaux devront obligatoirement :

- ↳ Provenir d'une écurie indemne depuis au moins 30 jours de toute maladie contagieuse de l'espèce équine.
- ↳ Être identifiés individuellement et pucés.
- ↳ Ne présenter aucun signe clinique de maladie.
- ↳ Avoir été vacciné contre la grippe équine (2 interventions) depuis plus de 2 mois à compter de la première injection, et moins d'un an (**vaccination antitétanique et rhino pneumonie vivement conseillées**).
- ↳ Être en règle avec toutes les exigences sanitaires du département.

10 - ASSURANCES :

Tous les cavaliers devront être licenciés ou à défaut être assurés en responsabilité civile. Les chevaux sont assurés avec une RCPE ou RC.

11 - ENGAGEMENTS :

Les engagements devront être adressés au Comité d'organisation, avant la date limite précisée sur les bulletins d'inscription sous peine de nullité.

12 - ANNULATION :

En cas d'annulation de la manifestation, les droits d'engagement seraient remboursés. Il ne pourra être prétendu à des dommages intérêts.

En cas d'annulation pour raisons personnelles et avant le 23/04/2024, 50 % du montant perçu sera remboursé ; au-delà de cette date pas de remboursement possible, les réservations de repas étant faites et les fonds avancés, l'ACECA ne pourra tenir compte d'éventuel certificat médical.

13 - Participants mineurs :

Les mineurs souhaitant participer à ce rassemblement devront être accompagnés tout au long de ce week-end par un adulte ayant autorité. (À préciser sur le bulletin)

14 - Droits photographiques

Le fait de participer à l'EQUIBREIZH implique l'acceptation du présent règlement, du règlement sanitaire et l'exploitation photographique de clichés pris à l'occasion de l'événement.

Par mesure de sécurité, les chiens sont interdits sur les itinéraires de randonnée, et dans les lieux communs de restauration et sanitaires.

Les chevaux « entiers » ne sont pas acceptés.